

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANAXIS SHORT DURATION

Part E1 - ISIN FR0010951426

ANAXIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif. L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée après frais supérieure de 1% aux taux interbancaires EURIBOR à 12 mois.

Objectif d'investissement durable. La gestion vise à contribuer de manière significative aux objectifs de l'Accord de Paris en réduisant l'intensité carbone du portefeuille de 7,5% par an en moyenne, par rapport à un niveau de référence fixé fin 2018.

Stratégie. L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations privées des pays développés.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en obligations notées en-deçà de la catégorie *investment grade*, ou considérées comme de qualité de crédit équivalente par le comité de gestion.

La majorité du portefeuille est constitué de titres libellés en euro. Dans les autres cas, l'exposition au risque de change est couverte de manière à la maintenir en-dessous de 5%.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émetteurs, ainsi que sur la construction d'une allocation diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres.

Facteurs de durabilité. En premier lieu, une politique d'exclusion sectorielle permet d'écarter les activités suivantes : énergies fossiles, nucléaire, emballages en plastique, engrais et pesticides, armement, tabac, OGM non thérapeutiques.

En second lieu, des notes sont attribuées aux émetteurs concernant l'environnement, les questions sociales et la gouvernance. Parmi les critères environnementaux, on compte l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions selon une approche centrée sur les *meilleurs efforts*.

Par ailleurs, la sélection des émetteurs porte une attention particulière à la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Parmi les critères sociaux, on compte les liens avec des gouvernements autoritaires, l'implication dans des controverses ou encore le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour la gouvernance, le point de vue est celui du créancier. Des critères comme la transparence financière ou la légitimité des relations intragroupe sont importants. L'analyse couvre au moins 90% du portefeuille et exclut au moins un émetteur sur cinq.

Les principales limitations méthodologiques de l'approche concernent la disponibilité et la qualité des données, l'utilisation d'hypothèses et de prévisions, ou encore l'incertitude concernant le comportement des sociétés et le respect de engagements pris.

Le fonds peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif de l'OPCVM.

La sensibilité obligataire du portefeuille peut évoluer dans une fourchette de 0 à 3.

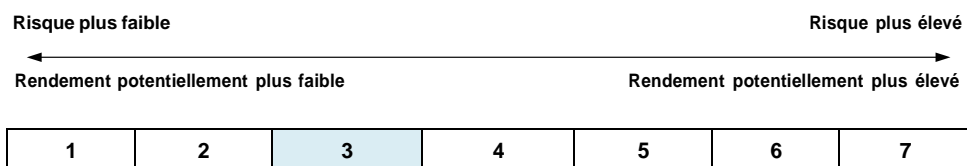
Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Devise de référence. L'euro.

Affectation du résultat. Capitalisation.

Durée de placement recommandé : 1 an.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées de diverses qualités de crédit, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit. Risque de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, pouvant entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie. Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants :	1,18% TTC *
------------------	-------------

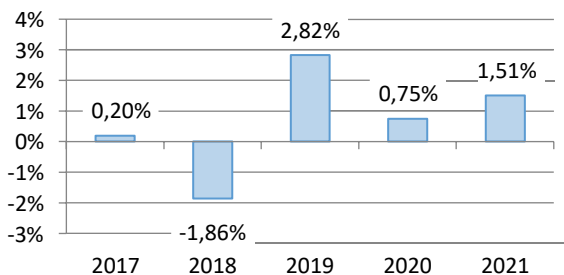
* Ce pourcentage des frais courants est une estimation. Il peut varier d'un exercice à l'autre et ne comprend pas les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	15% de la surperformance nette annualisée au-delà de l'objectif. Commission de performance au titre du dernier exercice: 0,17%.
---------------------------	---

Pour plus d'information sur les frais, vous pouvez vous référer à la section « Rémunération » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de la société de gestion (www.anaxis-am.fr).

PERFORMANCES PASSES



Les parts E1 sont libellées en euro.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a modifié sa stratégie le 30 janvier 2017. Les conditions dans lesquelles les performances passées ont été réalisées ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 mars 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANAXIS SHORT DURATION

Part E2 - ISIN FR0010951434

ANAXIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif. L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée après frais supérieure de 1% aux taux interbancaires EURIBOR à 12 mois.

Objectif d'investissement durable. La gestion vise à contribuer de manière significative aux objectifs de l'Accord de Paris en réduisant l'intensité carbone du portefeuille de 7,5% par an en moyenne, par rapport à un niveau de référence fixé fin 2018.

Stratégie. L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations privées des pays développés.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en obligations notées en-deçà de la catégorie *investment grade*, ou considérées comme de qualité de crédit équivalente par le comité de gestion.

La majorité du portefeuille est constitué de titres libellés en euro. Dans les autres cas, l'exposition au risque de change est couverte de manière à la maintenir en-dessous de 5%.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émetteurs, ainsi que sur la construction d'une allocation diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres.

Facteurs de durabilité. En premier lieu, une politique d'exclusion sectorielle permet d'écarter les activités suivantes : énergies fossiles, nucléaire, emballages en plastique, engrais et pesticides, armement, tabac, OGM non thérapeutiques.

En second lieu, des notes sont attribuées aux émetteurs concernant l'environnement, les questions sociales et la gouvernance. Parmi les critères environnementaux, on compte l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions selon une approche centrée sur les *meilleurs efforts*.

Par ailleurs, la sélection des émetteurs porte une attention particulière à la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Parmi les critères sociaux, on compte les liens avec des gouvernements autoritaires, l'implication dans des controverses ou encore le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour la gouvernance, le point de vue est celui du créancier. Des critères comme la transparence financière ou la légitimité des relations intragroupe sont importants. L'analyse couvre au moins 90% du portefeuille et exclut au moins un émetteur sur cinq.

Les principales limitations méthodologiques de l'approche concernent la disponibilité et la qualité des données, l'utilisation d'hypothèses et de prévisions, ou encore l'incertitude concernant le comportement des sociétés et le respect de engagements pris.

Le fonds peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif de l'OPCVM.

La sensibilité obligataire du portefeuille peut évoluer dans une fourchette de 0 à 3.

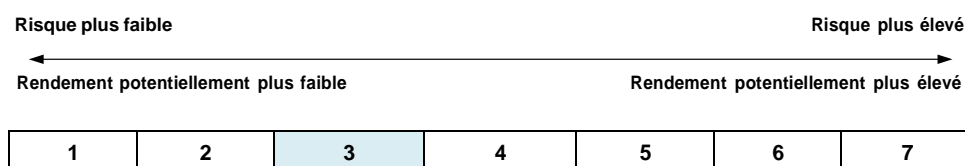
Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Devise de référence. L'euro.

Affectation du résultat. Capitalisation et/ou distribution.

Durée de placement recommandé : 1 an.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées de diverses qualités de crédit, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit. Risque de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, pouvant entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie. Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants :	1,18% TTC *
------------------	-------------

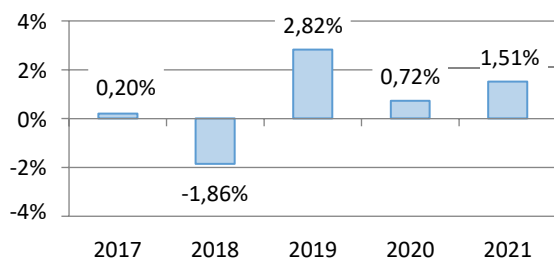
* Ce pourcentage des frais courants est une estimation. Il peut varier d'un exercice à l'autre et ne comprend pas les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	15% de la surperformance nette annualisée au-delà de l'objectif. Commission de performance au titre du dernier exercice: 0,18%.
---------------------------	---

Pour plus d'information sur les frais, vous pouvez vous référer à la section « Rémunération » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de la société de gestion (www.anaxis-am.fr).

PERFORMANCES PASSES



Les parts E2 sont libellées en euro.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a modifié sa stratégie le 30 janvier 2017. Les conditions dans lesquelles les performances passées ont été réalisées ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 mars 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANAXIS SHORT DURATION

Part U1 - ISIN FR0010951467

ANAXIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif. L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée après frais supérieure de 1% aux taux interbancaires USD LIBOR à 12 mois.

Objectif d'investissement durable. La gestion vise à contribuer de manière significative aux objectifs de l'Accord de Paris en réduisant l'intensité carbone du portefeuille de 7,5% par an en moyenne, par rapport à un niveau de référence fixé fin 2018.

Stratégie. L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations privées des pays développés.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en obligations notées en-deçà de la catégorie *investment grade*, ou considérées comme de qualité de crédit équivalente par le comité de gestion.

La majorité du portefeuille est constitué de titres libellés en euro. Dans les autres cas, l'exposition au risque de change est couverte de manière à la maintenir en-dessous de 5%.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émetteurs, ainsi que sur la construction d'une allocation diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres.

Facteurs de durabilité. En premier lieu, une politique d'exclusion sectorielle permet d'écarter les activités suivantes : énergies fossiles, nucléaire, emballages en plastique, engrais et pesticides, armement, tabac, OGM non thérapeutiques.

En second lieu, des notes sont attribuées aux émetteurs concernant l'environnement, les questions sociales et la gouvernance. Parmi les critères environnementaux, on compte l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions selon une approche centrée sur les *meilleurs efforts*.

Par ailleurs, la sélection des émetteurs porte une attention particulière à la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Parmi les critères sociaux, on compte les liens avec des gouvernements autoritaires, l'implication dans des controverses ou encore le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour la gouvernance, le point de vue est celui du créancier. Des critères comme la transparence financière ou la légitimité des relations intragroupe sont importants. L'analyse couvre au moins 90% du portefeuille et exclut au moins un émetteur sur cinq.

Les principales limitations méthodologiques de l'approche concernent la disponibilité et la qualité des données, l'utilisation d'hypothèses et de prévisions, ou encore l'incertitude concernant le comportement des sociétés et le respect de engagements pris.

Le fonds peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif de l'OPCVM.

La sensibilité obligataire du portefeuille peut évoluer dans une fourchette de 0 à 3.

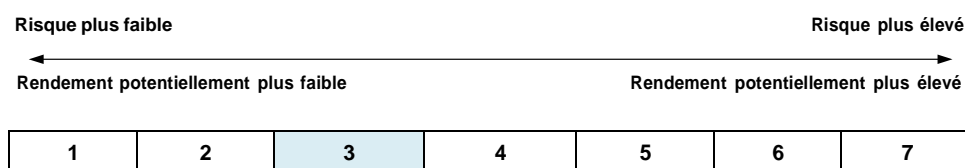
Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Devise de référence. L'euro.

Affectation du résultat. Capitalisation.

Durée de placement recommandé : 1 an.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées de diverses qualités de crédit, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit. Risque de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, pouvant entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie. Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants :	1,18% TTC *
------------------	--------------------

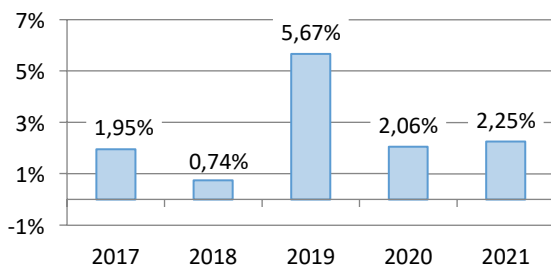
* Ce pourcentage des frais courants est une estimation. Il peut varier d'un exercice à l'autre et ne comprend pas les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	15% de la surperformance nette annualisée au-delà de l'objectif. Commission de performance au titre du dernier exercice: 0,12%.
---------------------------	--

Pour plus d'information sur les frais, vous pouvez vous référer à la section « Rémunération » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de la société de gestion (www.anaxis-am.fr).

PERFORMANCES PASSES



Les parts U1 sont libellées en dollar américain.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a modifié sa stratégie le 30 janvier 2017. Les conditions dans lesquelles les performances passées ont été réalisées ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 mars 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANAXIS SHORT DURATION

Part U2 - ISIN FR0010951475

ANAXIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif. L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée après frais supérieure de 1% aux taux interbancaires USD LIBOR à 12 mois.

Objectif d'investissement durable. La gestion vise à contribuer de manière significative aux objectifs de l'Accord de Paris en réduisant l'intensité carbone du portefeuille de 7,5% par an en moyenne, par rapport à un niveau de référence fixé fin 2018.

Stratégie. L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations privées des pays développés.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en obligations notées en-deçà de la catégorie *investment grade*, ou considérées comme de qualité de crédit équivalente par le comité de gestion.

La majorité du portefeuille est constitué de titres libellés en euro. Dans les autres cas, l'exposition au risque de change est couverte de manière à la maintenir en-dessous de 5%.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émetteurs, ainsi que sur la construction d'une allocation diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres.

Facteurs de durabilité. En premier lieu, une politique d'exclusion sectorielle permet d'écarter les activités suivantes : énergies fossiles, nucléaire, emballages en plastique, engrais et pesticides, armement, tabac, OGM non thérapeutiques.

En second lieu, des notes sont attribuées aux émetteurs concernant l'environnement, les questions sociales et la gouvernance. Parmi les critères environnementaux, on compte l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions selon une approche centrée sur les *meilleurs efforts*.

Par ailleurs, la sélection des émetteurs porte une attention particulière à la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Parmi les critères sociaux, on compte les liens avec des gouvernements autoritaires, l'implication dans des controverses ou encore le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour la gouvernance, le point de vue est celui du créancier. Des critères comme la transparence financière ou la légitimité des relations intragroupe sont importants. L'analyse couvre au moins 90% du portefeuille et exclut au moins un émetteur sur cinq.

Les principales limitations méthodologiques de l'approche concernent la disponibilité et la qualité des données, l'utilisation d'hypothèses et de prévisions, ou encore l'incertitude concernant le comportement des sociétés et le respect de engagements pris.

Le fonds peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif de l'OPCVM.

La sensibilité obligataire du portefeuille peut évoluer dans une fourchette de 0 à 3.

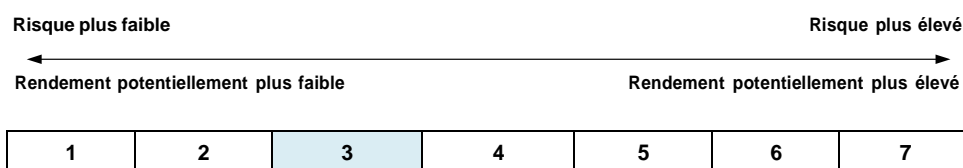
Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Devise de référence. L'euro.

Affectation du résultat. Capitalisation et/ou distribution.

Durée de placement recommandé : 1 an.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées de diverses qualités de crédit, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit. Risque de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, pouvant entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie. Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants :	1,18% TTC *
------------------	--------------------

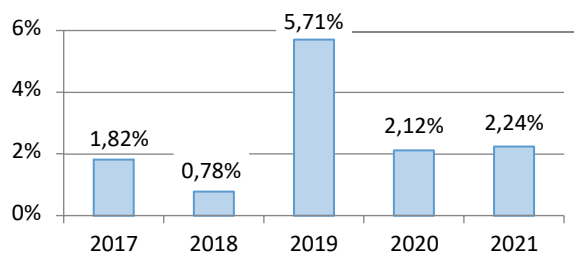
* Ce pourcentage des frais courants est une estimation. Il peut varier d'un exercice à l'autre et ne comprend pas les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	15% de la surperformance nette annualisée au-delà de l'objectif. Commission de performance au titre du dernier exercice: 0,24%.
---------------------------	--

Pour plus d'information sur les frais, vous pouvez vous référer à la section « Rémunération » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de la société de gestion (www.anaxis-am.fr).

PERFORMANCES PASSES



Les parts U2 sont libellées en dollar américain.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a modifié sa stratégie le 30 janvier 2017. Les conditions dans lesquelles les performances passées ont été réalisées ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 mars 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANAXIS SHORT DURATION

Part S1 - ISIN FR0010951442

ANAXIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif. L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée après frais supérieure de 1% aux taux interbancaires CHF LIBOR à 12 mois.

Objectif d'investissement durable. La gestion vise à contribuer de manière significative aux objectifs de l'Accord de Paris en réduisant l'intensité carbone du portefeuille de 7,5% par an en moyenne, par rapport à un niveau de référence fixé fin 2018.

Stratégie. L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations privées des pays développés.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en obligations notées en-deçà de la catégorie *investment grade*, ou considérées comme de qualité de crédit équivalente par le comité de gestion.

La majorité du portefeuille est constitué de titres libellés en euro. Dans les autres cas, l'exposition au risque de change est couverte de manière à la maintenir en-dessous de 5%.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émetteurs, ainsi que sur la construction d'une allocation diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres.

Facteurs de durabilité. En premier lieu, une politique d'exclusion sectorielle permet d'écarter les activités suivantes : énergies fossiles, nucléaire, emballages en plastique, engrais et pesticides, armement, tabac, OGM non thérapeutiques.

En second lieu, des notes sont attribuées aux émetteurs concernant l'environnement, les questions sociales et la gouvernance. Parmi les critères environnementaux, on compte l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions selon une approche centrée sur les *meilleurs efforts*.

Par ailleurs, la sélection des émetteurs porte une attention particulière à la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Parmi les critères sociaux, on compte les liens avec des gouvernements autoritaires, l'implication dans des controverses ou encore le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour la gouvernance, le point de vue est celui du créancier. Des critères comme la transparence financière ou la légitimité des relations intragroupe sont importants. L'analyse couvre au moins 90% du portefeuille et exclut au moins un émetteur sur cinq.

Les principales limitations méthodologiques de l'approche concernent la disponibilité et la qualité des données, l'utilisation d'hypothèses et de prévisions, ou encore l'incertitude concernant le comportement des sociétés et le respect de engagements pris.

Le fonds peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif de l'OPCVM.

La sensibilité obligataire du portefeuille peut évoluer dans une fourchette de 0 à 3.

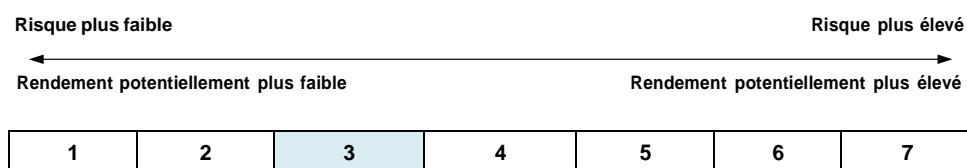
Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Devise de référence. L'euro.

Affectation du résultat. Capitalisation.

Durée de placement recommandé : 1 an.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées de diverses qualités de crédit, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit. Risque de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, pouvant entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie. Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants :	1,18% TTC *
------------------	--------------------

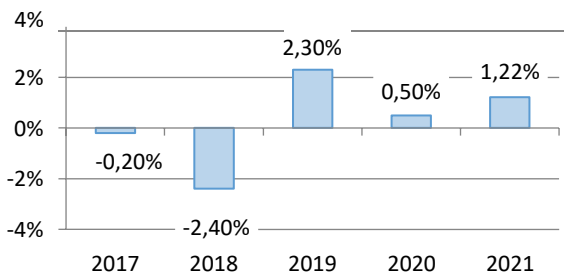
* Ce pourcentage des frais courants est une estimation. Il peut varier d'un exercice à l'autre et ne comprend pas les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	15% de la surperformance nette annualisée au-delà de l'objectif. Commission de performance au titre du dernier exercice: 0,23%.
---------------------------	--

Pour plus d'information sur les frais, vous pouvez vous référer à la section « Rémunération » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de la société de gestion (www.anaxis-am.fr).

PERFORMANCES PASSES



Les parts S1 sont libellées en franc suisse.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a modifié sa stratégie le 30 janvier 2017. Les conditions dans lesquelles les performances passées ont été réalisées ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 mars 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANAXIS SHORT DURATION

Part I - ISIN FR0010951483

ANAXIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif. L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée après frais supérieure de 1,50% aux taux interbancaires EURIBOR à 12 mois.

Objectif d'investissement durable. La gestion vise à contribuer de manière significative aux objectifs de l'Accord de Paris en réduisant l'intensité carbone du portefeuille de 7,5% par an en moyenne, par rapport à un niveau de référence fixé fin 2018.

Stratégie. L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations privées des pays développés.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en obligations notées en-deçà de la catégorie *investment grade*, ou considérées comme de qualité de crédit équivalente par le comité de gestion.

La majorité du portefeuille est constitué de titres libellés en euro. Dans les autres cas, l'exposition au risque de change est couverte de manière à la maintenir en-dessous de 5%.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émetteurs, ainsi que sur la construction d'une allocation diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres.

Facteurs de durabilité. En premier lieu, une politique d'exclusion sectorielle permet d'écarter les activités suivantes : énergies fossiles, nucléaire, emballages en plastique, engrais et pesticides, armement, tabac, OGM non thérapeutiques.

En second lieu, des notes sont attribuées aux émetteurs concernant l'environnement, les questions sociales et la gouvernance. Parmi les critères environnementaux, on compte l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions selon une approche centrée sur les *meilleurs efforts*.

Par ailleurs, la sélection des émetteurs porte une attention particulière à la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Parmi les critères sociaux, on compte les liens avec des gouvernements autoritaires, l'implication dans des controverses ou encore le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour la gouvernance, le point de vue est celui du créancier. Des critères comme la transparence financière ou la légitimité des relations intragroupe sont importants. L'analyse couvre au moins 90% du portefeuille et exclut au moins un émetteur sur cinq.

Les principales limitations méthodologiques de l'approche concernent la disponibilité et la qualité des données, l'utilisation d'hypothèses et de prévisions, ou encore l'incertitude concernant le comportement des sociétés et le respect de engagements pris.

Le fonds peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif de l'OPCVM.

La sensibilité obligataire du portefeuille peut évoluer dans une fourchette de 0 à 3.

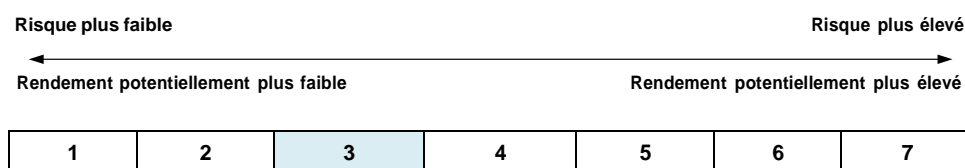
Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Devise de référence. L'euro.

Affectation du résultat. Capitalisation.

Durée de placement recommandé : 1 an.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées de diverses qualités de crédit, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit. Risque de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, pouvant entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie. Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants :	0,68% TTC *
------------------	--------------------

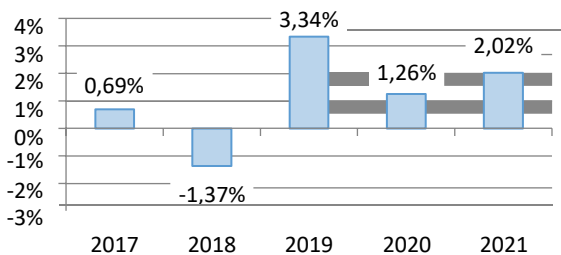
* Ce pourcentage des frais courants est une estimation. Il peut varier d'un exercice à l'autre et ne comprend pas les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	15% de la surperformance nette annualisée au-delà de l'objectif. Commission de performance au titre du dernier exercice: 0,13%.
---------------------------	--

Pour plus d'information sur les frais, vous pouvez vous référer à la section « Rémunération » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de la société de gestion (www.anaxis-am.fr).

PERFORMANCES PASSES



Les parts I sont libellées en euro.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a modifié sa stratégie le 30 janvier 2017. Les conditions dans lesquelles les performances passées ont été réalisées ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 mars 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANAXIS SHORT DURATION

Part I3 - ISIN FR0013231420

ANAXIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif. L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée après frais supérieure de 1,40% aux taux interbancaires EURIBOR à 12 mois.

Objectif d'investissement durable. La gestion vise à contribuer de manière significative aux objectifs de l'Accord de Paris en réduisant l'intensité carbone du portefeuille de 7,5% par an en moyenne, par rapport à un niveau de référence fixé fin 2018.

Stratégie. L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations privées des pays développés.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en obligations notées en-deçà de la catégorie *investment grade*, ou considérées comme de qualité de crédit équivalente par le comité de gestion.

La majorité du portefeuille est constitué de titres libellés en euro. Dans les autres cas, l'exposition au risque de change est couverte de manière à la maintenir en-dessous de 5%.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émetteurs, ainsi que sur la construction d'une allocation diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres.

Facteurs de durabilité. En premier lieu, une politique d'exclusion sectorielle permet d'écarter les activités suivantes : énergies fossiles, nucléaire, emballages en plastique, engrais et pesticides, armement, tabac, OGM non thérapeutiques.

En second lieu, des notes sont attribuées aux émetteurs concernant l'environnement, les questions sociales et la gouvernance. Parmi les critères environnementaux, on compte l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions selon une approche centrée sur les *meilleurs efforts*.

Par ailleurs, la sélection des émetteurs porte une attention particulière à la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Parmi les critères sociaux, on compte les liens avec des gouvernements autoritaires, l'implication dans des controverses ou encore le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour la gouvernance, le point de vue est celui du créancier. Des critères comme la transparence financière ou la légitimité des relations intragroupe sont importants. L'analyse couvre au moins 90% du portefeuille et exclut au moins un émetteur sur cinq.

Les principales limitations méthodologiques de l'approche concernent la disponibilité et la qualité des données, l'utilisation d'hypothèses et de prévisions, ou encore l'incertitude concernant le comportement des sociétés et le respect de engagements pris.

Le fonds peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif de l'OPCVM.

La sensibilité obligataire du portefeuille peut évoluer dans une fourchette de 0 à 3.

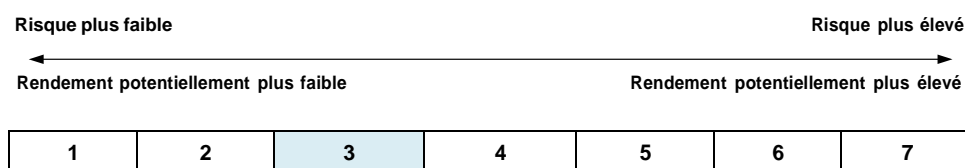
Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Devise de référence. L'euro.

Affectation du résultat. Capitalisation.

Durée de placement recommandé : 1 an.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées de diverses qualités de crédit, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit. Risque de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, pouvant entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie. Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants :	0,78% TTC *
------------------	-------------

* Ce pourcentage des frais courants est une estimation. Il peut varier d'un exercice à l'autre et ne comprend pas les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune.
---------------------------	---------

Pour plus d'information sur les frais, vous pouvez vous référer à la section « Rémunération » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de la société de gestion (www.anaxis-am.fr).

PERFORMANCES PASSES

Cette part est actuellement en cours de lancement

Les parts I3 sont libellées en euro.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a modifié sa stratégie le 30 janvier 2017. Les conditions dans lesquelles les performances passées ont été réalisées ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 mars 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANAXIS SHORT DURATION

Part I4 – ISIN FR0013231438

ANAXIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif. L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée après frais supérieure de 1,40% aux taux interbancaires EURIBOR à 12 mois.

Objectif d'investissement durable. La gestion vise à contribuer de manière significative aux objectifs de l'Accord de Paris en réduisant l'intensité carbone du portefeuille de 7,5% par an en moyenne, par rapport à un niveau de référence fixé fin 2018.

Stratégie. L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations privées des pays développés.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en obligations notées en-deçà de la catégorie *investment grade*, ou considérées comme de qualité de crédit équivalente par le comité de gestion.

La majorité du portefeuille est constitué de titres libellés en euro. Dans les autres cas, l'exposition au risque de change est couverte de manière à la maintenir en-dessous de 5%.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émetteurs, ainsi que sur la construction d'une allocation diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres.

Facteurs de durabilité. En premier lieu, une politique d'exclusion sectorielle permet d'écarter les activités suivantes : énergies fossiles, nucléaire, emballages en plastique, engrais et pesticides, armement, tabac, OGM non thérapeutiques.

En second lieu, des notes sont attribuées aux émetteurs concernant l'environnement, les questions sociales et la gouvernance. Parmi les critères environnementaux, on compte l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions selon une approche centrée sur les *meilleurs efforts*.

Par ailleurs, la sélection des émetteurs porte une attention particulière à la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Parmi les critères sociaux, on compte les liens avec des gouvernements autoritaires, l'implication dans des controverses ou encore le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour la gouvernance, le point de vue est celui du créancier. Des critères comme la transparence financière ou la légitimité des relations intragroupe sont importants. L'analyse couvre au moins 90% du portefeuille et exclut au moins un émetteur sur cinq.

Les principales limitations méthodologiques de l'approche concernent la disponibilité et la qualité des données, l'utilisation d'hypothèses et de prévisions, ou encore l'incertitude concernant le comportement des sociétés et le respect de engagements pris.

Le fonds peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif de l'OPCVM.

La sensibilité obligataire du portefeuille peut évoluer dans une fourchette de 0 à 3.

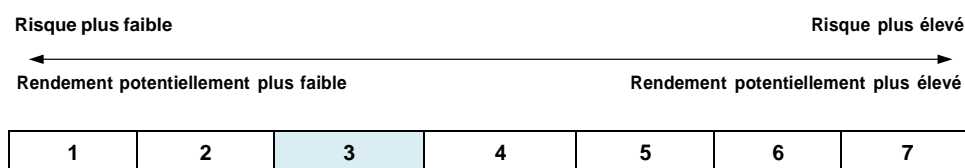
Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Devise de référence. L'euro.

Affectation du résultat. Capitalisation et/ou distribution.

Durée de placement recommandé : 1 an.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées de diverses qualités de crédit, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit. Risque de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, pouvant entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie. Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants :	0,78% TTC *
------------------	-------------

* Ce pourcentage des frais courants est une estimation. Il peut varier d'un exercice à l'autre et ne comprend pas les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune.
---------------------------	---------

Pour plus d'information sur les frais, vous pouvez vous référer à la section « Rémunération » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de la société de gestion (www.anaxis-am.fr).

PERFORMANCES PASSES

Cette part est actuellement en cours de lancement

Les parts I4 sont libellées en euro.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a modifié sa stratégie le 30 janvier 2017. Les conditions dans lesquelles les performances passées ont été réalisées ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 mars 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANAXIS SHORT DURATION

Part J - ISIN FR0011011618

ANAXIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif. L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée après frais supérieure de 1,50% aux taux interbancaires USD LIBOR à 12 mois.

Objectif d'investissement durable. La gestion vise à contribuer de manière significative aux objectifs de l'Accord de Paris en réduisant l'intensité carbone du portefeuille de 7,5% par an en moyenne, par rapport à un niveau de référence fixé fin 2018.

Stratégie. L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations privées des pays développés.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en obligations notées en-deçà de la catégorie *investment grade*, ou considérées comme de qualité de crédit équivalente par le comité de gestion.

La majorité du portefeuille est constitué de titres libellés en euro. Dans les autres cas, l'exposition au risque de change est couverte de manière à la maintenir en-dessous de 5%.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émetteurs, ainsi que sur la construction d'une allocation diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres.

Facteurs de durabilité. En premier lieu, une politique d'exclusion sectorielle permet d'écarter les activités suivantes : énergies fossiles, nucléaire, emballages en plastique, engrais et pesticides, armement, tabac, OGM non thérapeutiques.

En second lieu, des notes sont attribuées aux émetteurs concernant l'environnement, les questions sociales et la gouvernance. Parmi les critères environnementaux, on compte l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions selon une approche centrée sur les *meilleurs efforts*.

Par ailleurs, la sélection des émetteurs porte une attention particulière à la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Parmi les critères sociaux, on compte les liens avec des gouvernements autoritaires, l'implication dans des controverses ou encore le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour la gouvernance, le point de vue est celui du créancier. Des critères comme la transparence financière ou la légitimité des relations intragroupe sont importants. L'analyse couvre au moins 90% du portefeuille et exclut au moins un émetteur sur cinq.

Les principales limitations méthodologiques de l'approche concernent la disponibilité et la qualité des données, l'utilisation d'hypothèses et de prévisions, ou encore l'incertitude concernant le comportement des sociétés et le respect de engagements pris.

Le fonds peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif de l'OPCVM.

La sensibilité obligataire du portefeuille peut évoluer dans une fourchette de 0 à 3.

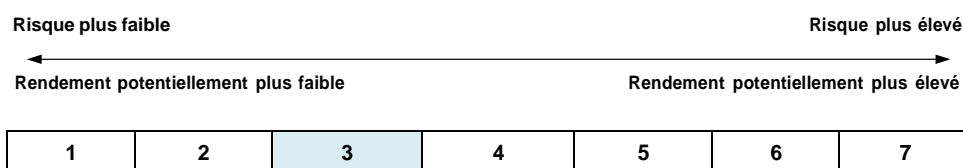
Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Devise de référence. L'euro.

Affectation du résultat. Capitalisation.

Durée de placement recommandé : 1 an.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées de diverses qualités de crédit, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit. Risque de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, pouvant entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie. Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants :	0,68% TTC *
------------------	--------------------

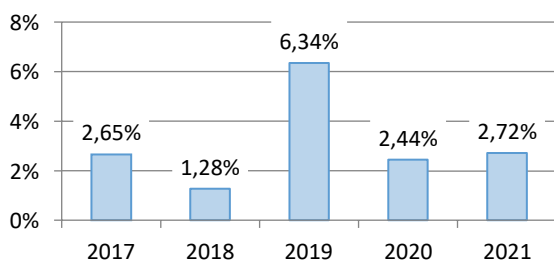
* Ce pourcentage des frais courants est une estimation. Il peut varier d'un exercice à l'autre et ne comprend pas les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	15% de la surperformance nette annualisée au-delà de l'objectif. Commission de performance au titre du dernier exercice: 0,12%.
---------------------------	--

Pour plus d'information sur les frais, vous pouvez vous référer à la section « Rémunération » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de la société de gestion (www.anaxis-am.fr).

PERFORMANCES PASSES



Les parts J sont libellées en dollar américain.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a modifié sa stratégie le 30 janvier 2017. Les conditions dans lesquelles les performances passées ont été réalisées ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 mars 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANAXIS SHORT DURATION

Part K - ISIN FR0011352202

ANAXIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif. L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée après frais supérieure de 1,50% aux taux interbancaires CHF LIBOR à 12 mois.

Objectif d'investissement durable. La gestion vise à contribuer de manière significative aux objectifs de l'Accord de Paris en réduisant l'intensité carbone du portefeuille de 7,5% par an en moyenne, par rapport à un niveau de référence fixé fin 2018.

Stratégie. L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations privées des pays développés.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en obligations notées en-deçà de la catégorie *investment grade*, ou considérées comme de qualité de crédit équivalente par le comité de gestion.

La majorité du portefeuille est constitué de titres libellés en euro. Dans les autres cas, l'exposition au risque de change est couverte de manière à la maintenir en-dessous de 5%.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émetteurs, ainsi que sur la construction d'une allocation diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres.

Facteurs de durabilité. En premier lieu, une politique d'exclusion sectorielle permet d'écarter les activités suivantes : énergies fossiles, nucléaire, emballages en plastique, engrais et pesticides, armement, tabac, OGM non thérapeutiques.

En second lieu, des notes sont attribuées aux émetteurs concernant l'environnement, les questions sociales et la gouvernance. Parmi les critères environnementaux, on compte l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions selon une approche centrée sur les *meilleurs efforts*.

Par ailleurs, la sélection des émetteurs porte une attention particulière à la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Parmi les critères sociaux, on compte les liens avec des gouvernements autoritaires, l'implication dans des controverses ou encore le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour la gouvernance, le point de vue est celui du créancier. Des critères comme la transparence financière ou la légitimité des relations intragroupe sont importants. L'analyse couvre au moins 90% du portefeuille et exclut au moins un émetteur sur cinq.

Les principales limitations méthodologiques de l'approche concernent la disponibilité et la qualité des données, l'utilisation d'hypothèses et de prévisions, ou encore l'incertitude concernant le comportement des sociétés et le respect de engagements pris.

Le fonds peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif de l'OPCVM.

La sensibilité obligataire du portefeuille peut évoluer dans une fourchette de 0 à 3.

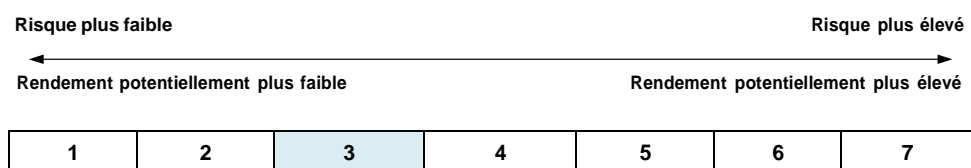
Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Devise de référence. L'euro.

Affectation du résultat. Capitalisation.

Durée de placement recommandé : 1 an.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées de diverses qualités de crédit, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit. Risque de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, pouvant entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie. Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants :	0,68% TTC *
------------------	-------------

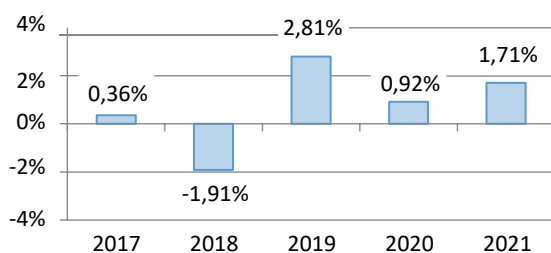
* Ce pourcentage des frais courants est une estimation. Il peut varier d'un exercice à l'autre et ne comprend pas les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	15% de la surperformance nette annualisée au-delà de l'objectif. Commission de performance au titre du dernier exercice: 0,09%.
---------------------------	---

Pour plus d'information sur les frais, vous pouvez vous référer à la section « Rémunération » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de la société de gestion (www.anaxis-am.fr).

PERFORMANCES PASSES



Les parts K sont libellées en franc suisse.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a modifié sa stratégie le 30 janvier 2017. Les conditions dans lesquelles les performances passées ont été réalisées ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 mars 2022.